



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers de la santé au travail et de la
santé dans l'environnement

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : Reims

Etablissement(s) co-habilité(s) : Université de Reims - Champagne-Ardenne

Spécialité : Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement

Dénomination nationale : SP7-Santé

Demande n° S3LP130004089

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Strasbourg
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2005, cette licence est portée par la Faculté de médecine en partenariat avec le département de psychologie sociale, l'UFR des langues vivantes, l'IUT de Strasbourg, l'Institut du Travail. Elle a pris la suite du diplôme interuniversitaire (DIU) de *Santé au travail* qui réunissait les universités de Lille, Rouen et Strasbourg. Depuis l'ouverture de la licence professionnelle, une collaboration s'est développée avec l'université de Reims, traduite par une demande de cohabilitation. L'élargissement de la cohabilitation aux universités de Rouen et Lille, est envisagé à moyen terme.

Cette spécialité a pour but de former des professionnels de santé au travail, susceptibles d'intervenir dans les entreprises et administrations pour évaluer et participer à la gestion des risques induits par les conditions de travail ou l'environnement sur la santé humaine. Elle concernait essentiellement la formation des infirmiers de santé au travail et recrutait donc uniquement des titulaires d'un diplôme de « soignant ». Afin de tenir compte des besoins des employeurs, la formation est désormais proposée avec trois parcours : *Infirmiers du travail*, *Secrétaires-assistants de santé au travail*, *Techniciens d'environnement intérieur*. Ces parcours qui conduisent à trois métiers différents, mais travaillant de concert dans des équipes pluridisciplinaires, devraient induire une diversification du recrutement.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les profondes mutations en cours dans la mise en place de la pluridisciplinarité en santé, conduisent à l'ouverture de formations spécifiques précédée d'un travail en équipe au sein des services de santé au travail. Cette licence qui hérite de la longue et positive expérience du DIU *Santé au travail*, répond donc à un véritable besoin du domaine professionnel, un besoin croissant du fait de la pénurie à venir des médecins du travail et de la montée en puissance des problématiques de santé dans l'environnement. Les objectifs de cette spécialité s'inscrivent dans ceux définis tant au niveau international (OIT, BIT, OMS) que national (Ministère de la santé, du travail, InVS...).

Depuis son ouverture (et dans la ligne du DIU avec lequel elle s'articule, au point que le dossier en devienne parfois confus), cette licence a formé exclusivement des infirmiers du travail dans le cadre de la formation continue avec un recours partiel (insuffisamment détaillé) à l'enseignement à distance. En effet, le parcours *Technicien de santé au travail* initialement prévu, n'a jamais été ouvert, sans que soit fournie d'explication à cette décision. Le recrutement actuel -on ignore pourquoi les effectifs sont très inférieurs à la capacité d'accueil prévue- étant limité à des titulaires du Diplôme d'Etat (DE) d'infirmier (ou titre reconnu équivalent), la formation est clairement affichée comme de formation continue en vue d'une spécialisation dans un domaine très déficitaire.

La place des intervenants professionnels est très importante dans la formation. Ils assurent 62 % des enseignements, participent au recrutement, au suivi des stages, aux projets tuteurés, aux jurys et au pilotage du diplôme. L'émission des interventions, parfois de très courtes durées, peut interroger sur leur nature, voire leur efficacité pédagogique. Il en est de même pour les graves déséquilibres horaires entre unités d'enseignement (UE), les modalités de compensation avec des notes minimales et plus encore, le rapport de stage semblant s'apparenter plutôt à un rapport d'activité ; ce qui pourrait se justifier dans le cadre de la formation continue mais il faudrait alors l'explicitier. Les intervenants professionnels couvrent tous les champs de compétences visés ; ils sont issus des entreprises et structures partenaires et il faut souligner la très bonne intégration de cette spécialité dans le tissu professionnel (Peugeot, la Poste, les Hôpitaux, la SNECMA...).

De ce fait, même si les données des enquêtes nationales sont très peu (et de moins en moins) représentatives et même si celles collectées par l'équipe de formation sont un peu floues, il apparaît que les diplômés -apparemment tous inscrits en formation continue- ont tiré profit de leur diplôme soit en termes d'emploi en cas de mobilité, soit en termes de promotion ou d'amélioration des conditions de travail. Nonobstant les imprécisions du dossier et les quelques interrogations mentionnées ci-dessus, le bilan de l'actuelle formation est donc plutôt positif.

Le dossier présenté pour le renouvellement introduit de profondes modifications de cette licence. Afin de tenir compte des besoins professionnels qui exigent de plus en plus une approche pluridisciplinaire des questions de santé, et une polyvalence croissante des personnels travaillant dans les structures de santé au travail, il est proposé une structuration en trois parcours fortement différenciés en termes de contenu, visant des métiers différents et alimentés par des étudiants d'origine différente. Au parcours *Infirmier du travail* -tout indique qu'il peut continuer de fonctionner de manière satisfaisante- s'y ajoutent deux parcours « non-soignants » : *Secrétaire-assistant de santé au travail* dont le recrutement est prévu à partir de DUT, BTS, licences générales du secteur tertiaire et un parcours *Technicien d'environnement intérieur* recrutant à partir de BTS, DUT, licences générales du secteur scientifique. Cette évolution, certainement positive, soulève néanmoins de sérieuses interrogations puisque cette licence préparerait désormais à trois métiers différents dont l'un réservé à des titulaires d'un diplôme d'exercice de santé (DEI) alors que les autres ne le seraient pas. Placer sous un libellé unique et dans une même fiche RNCP, des métiers de nature et de statut aussi différents peut créer la confusion pour les étudiants et pour les employeurs. Alors que l'organisation des études et partiellement la liste des intervenants, montre bien cette volonté d'élargissement, le dossier demeure très confus sur le futur recrutement des étudiants avec une réaffirmation de la volonté de conserver une part prédominante de stagiaires de formation continue et, à l'évidence, de titulaires du DEI. Si c'est le cas, il conviendrait alors de ne pas afficher un recrutement élargi à un nombre considérable de diplômes ou dans le cas contraire, il faudrait s'interroger sur la pertinence d'avoir une seule spécialité visant trois métiers différents.

Il y a là une double incertitude qui pèse sur l'évaluation de cette licence professionnelle et que l'université devra très rapidement lever. De plus, proposer une spécialisation aux titulaires du DEI à travers un diplôme de même niveau posera à terme problème d'autant que commencent à s'ouvrir des masters spécialisés en soins infirmiers comme à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

L'autoévaluation de l'établissement est très succincte dans les observations formulées et parfois, surprenante dans ses conclusions. Il semble qu'elle corresponde plus à une lecture administrative du dossier qu'à une vraie réflexion pédagogique. Il est aussi étonnant que l'équipe de formation (qui joue aussi un peu le rôle de conseil de perfectionnement) n'ait pas poussé plus avant sa prospective sur les conséquences des évolutions proposées.

- Points forts :
 - L'adéquation aux besoins du domaine professionnel.
 - La forte synergie avec le milieu professionnel.
 - Un bilan positif sur le plan du devenir des diplômés.
 - La mise en œuvre de l'enseignement à distance, bien adapté à la formation continue.

- Points faibles :
 - Un dossier parfois imprécis, voire incomplet.
 - Les déséquilibres dans l'organisation des enseignements.
 - La dimension universitaire de la formation est limitée.
 - Une évolution de la formation posant de sérieuses questions de positionnement dans le contexte universitaire et dans le champ professionnel.

Recommandations pour l'établissement

Au-delà de la nécessité de fournir à l'avenir un dossier plus complet et plus précis, il conviendrait que l'établissement fasse un choix clair sur le devenir de cette licence. Soit elle vise à former exclusivement, comme actuellement, des personnes titulaires du DEI (ou diplômes de santé reconnus en équivalence) dans le cadre de la formation continue et éventuellement, dans celui de la formation initiale ; ceci doit être alors clairement affiché. Soit elle vise un éventail plus grand de métiers, donc un élargissement de son recrutement à des publics divers et pour une large part en formation initiale. Dans ce cas, un affichage sous un libellé unique semble problématique. Une ouverture à un public non médical imposerait par ailleurs un élargissement de l'équipe pédagogique en recourant aux compétences d'autres composantes de l'université. Dans tous les cas, un renforcement de la part de formation assurée par les universitaires, est souhaitable.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'inscrits	13	17	18
Taux de réussite	100 %	100 %	94 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2			
Pourcentage d'inscrits venant de DUT			
Pourcentage d'inscrits venant de BTS			
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)			
Pourcentage d'inscrits en formation continue	100 %	100 %	100 %
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)			
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels			



(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité

ENQUETES NATIONALES	2006	2007	2008
Taux de répondants à l'enquête	44 %	23,50 %	16 %
Pourcentage de diplômés en emploi (3)	75 %	97 %	100 %
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)			
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION	Année (2)	Année (2)	Année (2)
Taux de répondants à l'enquête			
Pourcentage de diplômés en emploi (3)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)			

(1) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre

(2) Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Etablissement co-habilités : Université de Reims – Champagne Ardenne

Spécialité : Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement

Dénomination nationale : SP7-Santé

Demande n°S3LP130004089

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

- Les aspects imprécis ou incomplets du dossier de demande d'habilitations seront précisés, mais demandent une reprise du dossier et une réflexion commune des principaux intervenants responsables des différents parcours et de l'Université.
- L'ambiguïté sur les parcours est sans doute liée à la remarque précédente. La demande porte sur les trois parcours qui ont eu régulièrement des étudiants inscrits. Celle qui n'a eu qu'un seul étudiant en 4 ans est abandonnée.
- Le nombre d'étudiants inscrits inférieur au potentiel est lié essentiellement à l'absence d'obligation de formation pour ces professionnels jusqu'en janvier 2012. L'obligation du système et l'apparition de la pluridisciplinarité n'étant très souvent vécues que comme une contrainte administrative «supplémentaire» par le monde de l'entreprise.
- Nous veillerons à mieux identifier les trois parcours. Cependant le métier d'IDE étant fortement encadré par la réglementation, il n'y a pas d'ambiguïté possible pour l'exercice de cette profession. Jusqu'à présent, et compte tenu de notre expérience ancienne, cette remarque n'avait jamais été soulevée. Nous ferons une enquête auprès de nos anciens étudiants pour le vérifier
- Le niveau Licence pour les IDE sortant de formation initiale, est sans aucun doute à revoir, nous avons commencé la réflexion et préparons un dossier de Master. Cependant les anciennes infirmières ne bénéficient pas toutes de ce niveau, la preuve en est apporté par la demande de VAE
- Nous allons revoir le déséquilibre apparent des UE entre elles. Toutefois ce déséquilibre est justifié par les objectifs et l'organisation même de l'enseignement (stage, travail personnel tutoré par exemple). Certaines UE ne peuvent pas faire l'objet de modification profonde sans modifier la nature même de la licence.
- Les modalités de validation finale et en particulier la possibilité de compensation entre les modules sera revue avant la mise en place prochaine. Il peut être envisageable, au plan pédagogique, de ne prévoir que des compensations partielles ;
- L'EAD à partir des plates-formes de l'Université et de la faculté de médecine va être développé, cela était prévu, mais sans doute insuffisamment précisé.